



Aidspan

Independent observer
of the Global Fund

L'optimisation des investissements du Fonds mondial : à quelles conditions ?

Cher(e)s abonné(e)s,

Le 7 avril dernier, le monde entier célébrait la Journée mondiale de la Santé. S'il faut saluer les avancées obtenues depuis l'institution de cette journée qui marque en réalité la fondation de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), il n'en demeure pas moins que nous sommes encore très loin des objectifs du développement durable, en l'occurrence l'objectif 3 relatif à la « bonne santé et au bien-être ». Malgré l'ébranlement commun, l'expérience simultanée de la vulnérabilité et la rencontre collective du tragique comme ce fût le cas avec la pandémie de COVID-19 par exemple, il n'y a pas d'égalisation des conditions de résistance ou de prise en charge de la maladie. À l'échelle mondiale, mais aussi nationale, nous ne sommes pas égaux devant la maladie. S'il est vrai que les problèmes de santé peuvent potentiellement frapper tout le monde, il n'en demeure pas moins que les moyens pour y faire face le cas échéant sont fonction du statut social. Hélas, les inégalités sanitaires sont avant tout les inégalités sociales. Ici et là, en Afrique surtout, de millions de personnes continuent à mourir en 2023 à cause de facteurs tout à fait évitables tels que le manque de volonté politique, la malgouvernance, la corruption, la colonialité en matière de gouvernance mondiale de la santé, le sous-financement de la santé ou des initiatives mondiales de santé. La liste est loin d'être exhaustive.

Eu égard à ce qui précède, c'est l'occasion de rappeler que la santé est un droit consacré par un ensemble de textes internationaux ou sous-régionaux. En effet, l'article 25 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, l'article 12 du Pacte international relatif aux droits sociaux et économiques, l'Observation générale n° 14 spécifique au droit à la santé faite par le Comité sur les droits sociaux et

économiques, l'article 16 de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples sont autant de textes qui consacrent le droit à la santé. Outre ces textes centraux du corpus mondial des droits humains, le droit à la santé est reconnu dans de nombreuses conventions thématiques, telles la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (article 12), la Convention relative aux droits de l'enfant (article 24) et dans au moins 115 constitutions nationales à travers le monde. La Déclaration d'Alma Ata et la Stratégie mondiale de la santé pour tous d'ici l'an 2000 offrent un éclairage encore actuel sur les soins et services de santé primaires qui sont au cœur du concept de noyau dur du droit à la santé, lequel ne peut subir aucune dérogation, et ce, sans égard aux ressources disponibles de l'État.

Au-delà de sa consécration juridique, la santé se présente comme une condition indispensable à la réalisation de tous les autres champs du possible. La pandémie COVID-19 nous a surtout appris ou rappelé que la santé des uns dépend inextricablement de celle des autres et vice-versa. Aucun d'entre nous ne peut être en sécurité et en bonne santé si nous ne nous assurons pas que nous sommes tous en sécurité et en bonne santé dans le monde entier. Plus largement, la Journée mondiale de la santé devrait être l'occasion de redécouvrir le lustre de la solidarité humaine, de la nécessité de tisser du lien et de lutter sans relâche pour construire et maintenir un bon système de santé. Il y a un récit du monde à réinventer ou à vivifier autour d'une politique de la solidarité et de la santé pour toutes et tous. Aidsplan compte en tout cas jouer sa partition afin de faire advenir cet idéal.

Pour ce faire, Aidsplan s'est dotée (merci à [L'Initiative](#) pour son soutien) d'une nouvelle stratégie pour les six prochaines années ([S'adapter au changement](#)). Compte tenu de l'évolution de l'architecture de la santé mondiale au cours des dernières années, notre mandat a été élargi afin que nous puissions jouer le même rôle de gouvernance et de surveillance pour d'autres institutions de santé mondiale. Précisons également que la nouvelle stratégie d'Aidsplan est l'aboutissement d'un nouveau plan de réforme audacieux qui fait suite aux années sombres des restrictions imposées par la COVID-19 et aux changements radicaux survenus dans le paysage du financement mondial des initiatives de santé. Vous en saurez davantage en lisant le premier article de cet OFM.

L'article 2 nous donne de comprendre que le [Fonds mondial de lutte contre le VIH, la TB et le paludisme doit collaborer avec les institutions nationales de contrôle pour réduire les risques](#), améliorer la gestion des subventions et ultimement sauver des vies, notamment en Afrique.

La lutte contre le VIH, la tuberculose et le paludisme est très souvent axée sur une approche essentiellement hygiéniste, thérapeutique ou biomédicale. Sans remettre en cause l'intérêt ou la pertinence d'une telle approche, l'article 3 suggère [d'élargir résolument l'ambition de cette lutte jusqu'aux frontières des inégalités sociales](#).

Dans l'article 4, nous mettons en exergue les principaux enseignements qui se dégagent du Rapport du Bureau de l'Inspecteur général portant [les subventions accordées à la Zambie](#).

L'article 5 est un compte rendu d'une importante étude commandée par l'OFM/AIDSPAN et le RAMÉ, et dont l'objectif était d'établir une [cartographie des dispositifs de protection et d'accompagnement juridique des populations clés et vulnérables dans les pays d'Afrique francophone](#).

Enfin, nous vous présentons en avant-première l'[Ordre du jour provisoire des réunions de mai du Conseil d'administration du Fonds mondial](#) qui se tiendra du 8 au 12 mai à Hanoi, avec des discussions virtuelles préalables au Conseil d'administration le 17 avril.

Comme toujours, Aidspace et son équipe de rédaction, sous la direction d'Ida Hakizinka, font de leur mieux pour assurer l'exactitude des données et des déclarations dans nos articles publiés – et donc l'inclusion d'hyperliens – mais si vous, le lecteur, identifiez une erreur ou une omission importante, veuillez-nous en informer et nous fournir la source de vos données ; nous serons heureux de publier une correction ou un amendement.

Si vous appréciez l'OFM et le trouvez pertinent pour votre travail, veuillez encourager vos collègues et ami(e)s à [s'abonner](#) .

Les suggestions et commentaires peuvent nous être adressés à Ida Hakizinka ou Christian Djoko, en anglais, français ou espagnol, à l'adresse ida.hakizinka@aidspan.org ou christian.djoko@aidspan.org.

[Read More](#)
